



MOTION VISANT AU MAINTIEN DES CONTRATS AIDES ET AU LANCEMENT D'UNE VERITABLE CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Dans le courant du mois d'août, les services de Pôle Emploi ont informé notre collectivité de la fin de l'accompagnement de l'Etat en faveur des contrats aidés.

Plusieurs demandes d'ouverture et de renouvellement de contrats C.U.I. et C.A.E. étaient pourtant en cours en vue d'assurer notamment la rentrée scolaire.

Les emplois aidés sont essentiels pour les collectivités et le secteur associatif. Les collectivités y ont recours principalement dans leurs écoles publiques pour accueillir et encadrer dans de bonnes conditions les élèves et au sein de leurs équipes techniques pour assurer un service public de proximité de qualité. De nombreuses missions peuvent également être confiées à des agents en contrat aidé au sein des services de l'administration générale.

La réduction brutale de ces contrats, sans aucune concertation, est hautement préjudiciable pour les collectivités et les associations qui n'ont pas les moyens d'assurer les missions concernées dans le cadre de contrats de droit commun. Cette décision suscite l'incompréhension des élus et est incompatible avec les budgets votés qui subissent déjà la baisse des dotations de l'Etat. Le risque de fragilisation de certains services publics est donc réel.

Les contrats aidés ont par ailleurs une forte vocation sociale. Ils permettent à de nombreux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle, déterminante pour s'inscrire ensuite dans un parcours professionnel de droit commun, et à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver un poste dans le cadre d'une démarche d'insertion. La Ville de Saint-Flour a toujours proposé un accompagnement personnalisé et un cursus de formation adapté aux agents concernés. Elle compte aujourd'hui dans ses effectifs 34% d'agents titulaires ou stagiaires qui sont d'anciens emplois aidés.

Les contrats aidés sont sans doute améliorables en termes de formation ou de sortie du dispositif – et les collectivités sont ouvertes sur cette question. Néanmoins, ils apportent une réponse immédiate à des demandeurs d'emplois en difficulté et répondent à des besoins du terrain identifiés.

**Au vu de ces éléments,
Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,**

DEMANDE aux services de l'État :

- **de reconduire les contrats aidés susceptibles d'être renouvelés et arrivant à échéance,**
- **de permettre l'ouverture de nouveaux contrats aidés qui répondent aux critères d'accompagnement du bénéficiaire,**
- **de lancer une véritable concertation avec les acteurs locaux sur l'avenir de ces dispositifs et leur évolution.**